

DYNAMIQUE DE REINSERTION ECONOMIQUE DES DEGUERPIS DU MONT PEKO (OUEST DE LA COTE D'IVOIRE)

YOMAN N'Goh Koffi Michael, Maître-Assistant, UAO,
yace.yoman@gmail.com

KOUASSI N'Goran Jean Paul, Doctorant, UJLOG,
jeanpolkouassi@gmail.com

N'GUESSAN Kouassi Guillaume, Maître de Conférences, UJLOG,
ahibakan77@gmail.com

RESUME

La crise militaro-politique déclenchée en septembre 2002 en Côte d'Ivoire a favorisé l'occupation illégale de la forêt classée du Mont Péko situé à l'ouest du pays par des milliers de personnes constituées en grande majorité de ressortissants burkinabè. Ces populations ont colonisé cette aire protégée pour y développer des plantations de cacao, entraînant la destruction de près de 80% du couvert forestier. Toutefois, avec la fin de cette crise en 2011, qui a suscité le retour de l'autorité de l'État dans la zone, les nouvelles autorités, animées par le souci de protéger le parc naturel et garantir la paix en plus de la sécurité dans cet espace, ont procédé au déguerpissement de ces exploitants clandestins. Ces derniers vont donc s'installer dans les villages aux alentours du parc. Le présent article analyse l'adaptabilité agricole des populations déguerpies du Parc National du Mont Péko. L'enquête réalisée auprès d'un échantillon de 431 individus a permis de comprendre que la majorité des déplacés internes du Mont Péko n'a pas accès à de nouvelles terres agricoles. Ces populations ne peuvent plus garantir de revenu pour leurs ménages. Elles se retrouvent ainsi dans un environnement où la rarefaction des terres de culture alimente les crises et tensions intercommunautaires. Les déguerpis se réorientent donc vers d'autres activités notamment le petit commerce.

Mots clés : aire protégée - déguerpissement - pression foncière - Mont Péko - Côte d'Ivoire

ABSTRACT

Dynamics of economic reintegration of the deguerpis of Mount Peko (western Côte d'Ivoire)

This article analyses the agricultural adaptability of the warring population of Mount Péko National Park. In fact, the military-political crisis that began in September 2002 in Côte d'Ivoire encouraged the illegal occupation of this classified forest by thousands of people, the vast majority of whom were Burkinabè nationals. These populations colonized this protected area to

develop cocoa plantations, resulting in destruction of nearly 80% of the forest cover.

However, with the end of this crisis in 2011 which prompted the return of the state to the area, the new authorities, driven by the concern to protect the natural park, and guarantee peace in addition to security in this geographical space, carried out eviction of these clandestine populations. They will they fore settle in the villages around the park. The survey carried on a sample of 481 individuals made it possible to understand that the majority of the internally displaced persons of Mount Péko do not have access to new agricultural land. These populations cannot guarantee their food security and that of the household. They thus find themselves in an environment where the scarcity of cultivated land is fueling inter-community crises and tensions. This futher weakens social cohabitation between natives and non-natives.

Keywords: *protected area- eviction- land tenure-Mount Péko - Côte d’Ivoire*

INTRODUCTION

La forêt du Parc National du Mont Péko, d’une superficie de 34.000 ha, est située dans la région Ouest de la Côte d’Ivoire et se trouve à cheval sur les départements de Bangolo et Duékoué. Ce massif a été érigé en parc national par le décret N°68-69 du 09 février 1968 en vue de protéger les sommets des Monts Guéi (900 m), Kahoué (1 115 m) et Péko (1 005 m). Sa fonction première est donc de contribuer à la préservation de la biodiversité de cette région dans un but scientifique et éducatif (GONE BI *et al.*, 2013, p.5753). De plus, cette forêt n’a jamais été l’objet d’une colonisation agricole de la part d’une quelconque population agricole. Cependant, à la faveur de la crise militaro-politique de 2002 en Côte d’Ivoire, le Parc National du Mont Peko (PNMP) appelé « mini-taï »¹, a été, à l’instar de plusieurs autres aires protégées, de l’ouest du pays, exposé à l’infiltration massive par des exploitants clandestins pour sa colonisation à des fins agricoles (SIDIBE O. *et al.*, 2020, p. 29). Profitant ainsi de l’absence de l’État dans cet espace qui s’est traduite par le départ des autorités préfectorales, des forces de l’ordre et celles commises à la surveillance du Parc (les agents de l’OIPR²), des populations

¹Le **PNMP** était autrefois riche en biodiversité et offrait une bonne variété qualitative en espèces animales, fauniques et floristiques

²**OIPR** est l’Office Ivoirien des Parcs et Réserves, créé par le décret N°2002-359 du 24 juillet 2002. Elle a pour objectif de préserver et valoriser un échantillon représentatif de la diversité biologique nationale, et maintenir les processus écologiques dans les aires protégées de façon durable. Elle n’a été opérationnelle qu’en 2004.

agricoles venant de plusieurs horizons ont infiltré cette aire protégée et l'ont exploitée pour la pratique de la cacaoculture. Ces exploitants clandestins sont majoritairement originaires du Burkina Faso (GOHOU S., 2019, p. 15). Le vide administratif a laissé libre cours à Ouéremi³ et à ses hommes d'organiser le négoce du cacao de toute la zone passée sous leur contrôle. Par voie de conséquence, cette zone est devenue une place très importante dans la commercialisation des fèves de cacao vers les ports de San-Pédro et d'Abidjan via les points d'achat de Duekoué ou Man (KRA K. W., 2016, p. 14). Avec la fin de la crise en 2011, l'on assiste à la restauration du pouvoir étatique sur l'ensemble du territoire ivoirien, y compris dans cette zone ouest qui abrite ces sites d'accueil d'après déguerpissement des exploitants clandestins. Aussi, elle connaît une raréfaction de terres agricoles. Et la présence des exploitants déguerpis constitue, non seulement une pression supplémentaire sur ce foncier déjà saturé, mais également un poids pour ces nouvelles autorités politiques. En effet, une bonne frange des populations hôtes ne disposent pas de terres agricoles pour l'installation agricole de ces dernières, estimées à 52.717 (ONG OCHA⁴). Cette situation engendre des conflits fonciers interminables, des tensions agraires entre actifs d'une même famille, l'accès difficile aux ressources foncières pour les jeunes et les femmes et la ruée vers les lopins de terres encore disponibles dans les périphéries du Parc. Le déguerpissement des familles sans mesure de réinstallation est devenu une source supplémentaire de conflit dans un espace déjà en proie à des tensions foncières régulières (KOUASSI N. F et N'DRIN B. A., 2016, p. 242, OURA R. K., 2016, p. 72). Nombreux sont les déguerpis qui n'ont pas accès aux nouvelles terres agricoles. Ils éprouvent de ce fait des difficultés à produire pour couvrir les besoins de leur ménage. De plus, l'enquête menée par N'GUESSAN K. G. *et al.* (2017, p. 232) dans la zone révèle que 84% des migrants déguerpis n'ont pas de parcelles pour leurs activités agricoles. L'analyse des constats ci-dessus

³**OUEREMI Amadé**, à l'état civil Ouédraogo Amadé Rémi, est né en 1964 à Oumé. Il est originaire du Burkina Faso et de profession « réparateur de vélos ». Il s'est installé avec ses parents dans le village de Bagohou en 1986. Il trouve refuge dans la forêt du Mont Péko en 2003 après le départ des agents des Eaux et Forêts commis à la surveillance du massif forestier du fait de la crise déclenchée en septembre 2002. A la tête d'une armée estimée entre 400 et 1000 combattants, Ouéremi, d'abord planteur et ensuite féticheur de renom, s'installe en maître dans le Parc National du Mont Péko et organise son exploitation.

⁴**OCHA** (se traduit en anglais comme : United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs), est en français Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires ; en abrégé BCAH. Le siège se trouve à Genève, en Suisse. Elle a pour mission de mobiliser et de coordonner une action humanitaire efficace et reposant sur des principes (d'humanisme, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance opérationnelle), en partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux, en vue de soulager la souffrance humaine en cas de catastrophe et d'urgences, défendre les droits des personnes dans le besoin ; promouvoir la répartition et la prévention, et faciliter les solutions durables.

nous amène à fonder notre présente réflexion sur la question suivante : comment les migrants expulsés du Parc National du Mont Péko s’adaptent-ils à l’agriculture selon leurs sites d’accueil ?

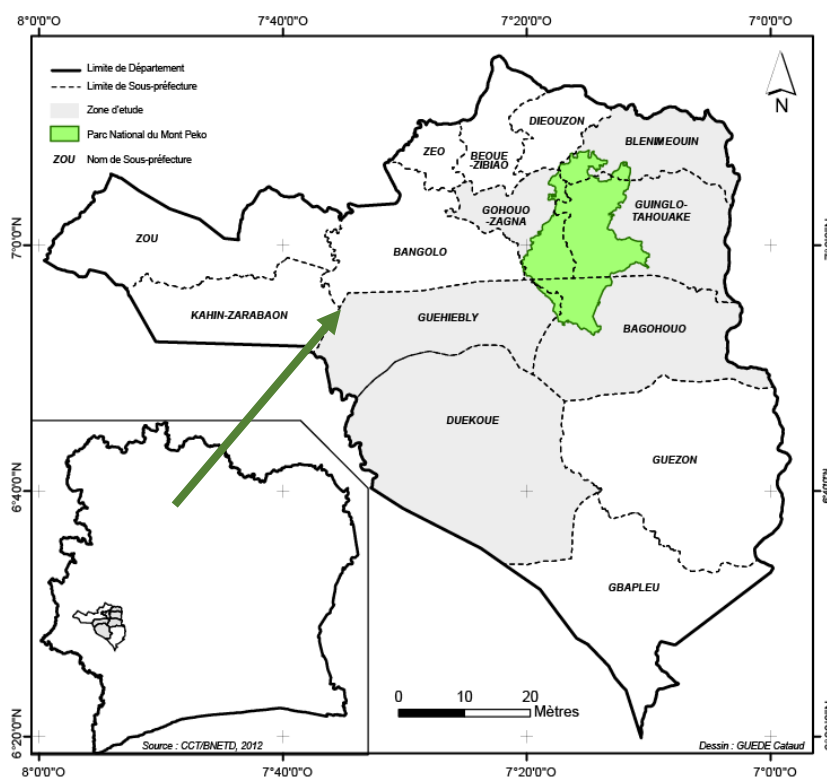
De façon spécifique, il s’agit d’identifier les modes d’accès à la terre pour les expulsés ainsi que les différents types de contrats d’accès à la terre et déterminer les impacts de ces situations sur leur niveau de vie. Après le cadre géographique et méthodologique, cette contribution présente les principaux résultats de l’étude à savoir la pluralité de modes d’accès aux espaces cultivables des déguerpis du PNMP et la diversité de contrats établis pour un accès à la ressource foncière avant de les discuter.

I- CADRE GEOGRAPHIQUE ET METHODOLOGIQUE

1.1 Présentation de la zone d’étude

Cette étude a été menée dans les villages périphériques au Parc National du Mont Péko qui servent de sites d’accueil aux expulsés. Ce parc est localisé (carte 1) plus précisément sur les terroirs d’une vingtaine de villages aux confins des quatre cantons Wê que sont le Zagné, le Tahouaké, le Zagna et le Zibiao.

Carte 1 : Présentation de la zone d’étude



Au plan administratif, le massif du Mont Péko est situé dans la région du Guémon, à cheval sur les départements de Bangolo (2/3 de sa superficie) et de Duekoué (1/3 de sa superficie). Il couvre 9 sous-préfectures à savoir Duekoué, Bagohouo, Guéhiébly, Bangolo, Gohouo-Zagna, Béoué-Zibiao, Diéouzon, Bléninglo-Tahouaké.

1.2 Méthodes et outils

Pour atteindre les objectifs fixés, divers outils et techniques ont été mobilisés pour la collecte et le traitement des données.

1.2.1 La collecte des données

Une enquête par questionnaire a permis de collecter des données au cours de l'année 2020, sur la période de janvier à juillet. Pour la détermination de l'échantillon d'enquête auprès des ménages, la méthode accidentelle a été choisie. Ce choix obéit aux deux raisons suivantes : la non-maitrise des statistiques des déguerpis, et la répartition spatiale de sites de réinstallation.

Pour la première raison, malgré le recensement effectué par l'ONG OCHA de 2016 qui a dénombré 52 717 migrants exfiltrés, la mobilité et la volatilité de cette population ne permet pas la consolidation des effectifs de départ, ni des effectifs actuels. Ce d'autant plus que, lors dudit recensement, par peur ou méfiance, certaines personnes se sont volontairement soustraites à l'opération. D'autres ont quitté leurs sites de recensement pour s'installer dans d'autres zones proches de la forêt du Parc. Cette migration se justifie par les faits qu'ils n'ont plus accès à leurs anciennes plantations et surtout qu'ils sont soumis à de fortes amendes lorsqu'ils sont appréhendés dans cette forêt par les agents de l'OIPR.

La seconde raison s'appuie sur la localisation des sites d'installation des déguerpis. Ils sont situés dans l'espace environnant du Parc du Mont Péko. Ainsi, les 14 entités rurales ont été choisies en fonction de la densité de la population de cette zone à forte production cacaoyère et qui connaît un fort taux d'immigration, soit 32,1% (INS⁵,RGPH⁶, 1998).

C'est pour ces deux raisons et s'appuyant sur les chiffres de l'ONG OCHA que l'échantillon 431 exfiltrés a été retenu. Il s'agit de personnes qui ont été trouvées sur place et qui ont bien voulu se prêter aux questions. Cette activité s'est effectuée par village et par sous-préfecture. Et, le choix des interlocuteurs

⁵ Institut National des Statistiques

⁶ Recensement général de la population et de l'habitat

a été fait selon les critères d’âge, de sexe et d’activité agricole pratiquée au moment de l’enquête.

Le questionnaire a couvert les variables de disponibilité des terres selon les sites d’installation des déguerpis, d’identification des contrats agraires passés par les exfiltrés, et d’impact desdits contrats agraires sur le niveau de vie des acteurs concernés.

1.2.2 Outils et traitement des données

Pour traiter les données recueillies sur le terrain, plusieurs outils ont été mobilisés. Ainsi, le logiciel Excel a permis de saisir et de traiter les données quantitatives. Il s’est agi de combiner les variables à l’aide des tableaux croisés dynamiques pour produire les tableaux statistiques et les graphiques. Le logiciel Word version 2007 a servi au traitement des données qualitatives et à la rédaction du texte du mémoire. Les cartes ont été réalisées avec le logiciel QGIS, à partir des levés au GPS Garmin de coordonnées géographiques. Enfin, les photographies illustratives ont été prises grâce à un appareil photographique Canon.

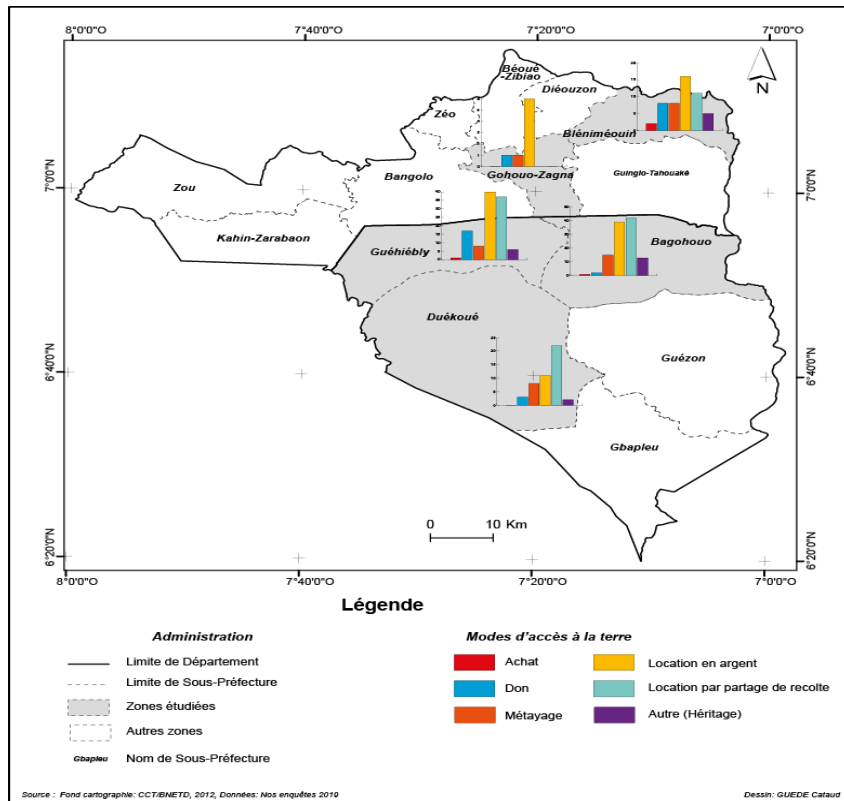
II- RESULTATS

2.1 D’une pluralité de mode au choix de location et de manœuvre agricole comme option première pour l’installation des déguerpis du PNMP

2.1.1. Une pluralité de modes d’accès à la terre pour les expulsés du PNMP

Sur décision de l’État ivoirien, avec l’appui des partenaires internationaux, la phase de mise en œuvre du déguerpissement des populations clandestines qui ont colonisé à des fins agricoles la forêt classée du Mont Péko a été lancée le 09 juillet 2013. Une fois hors du parc, celles-ci ont été relocalisées dans les villages riverains. N’ayant pour seule activité que les travaux agricoles, elles ont développé plusieurs modes pour s’y installer en vue de rester toujours en contact avec la terre, tels qu’indiqués par la carte 2.

Carte 2 : Les modes d'accès à la terre par les migrants déguerpis



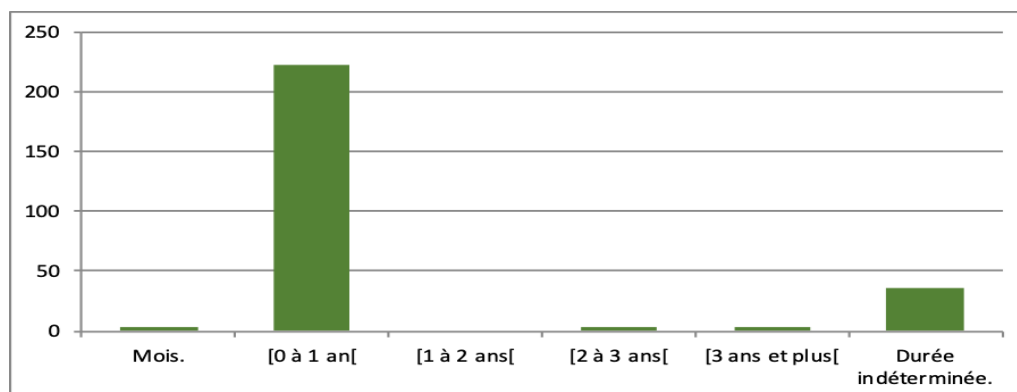
2.1.2. La location et la fonction de manœuvre agricole, l'option première pour les expulsés

De l'analyse de la carte 2, l'option principale développée par les migrants déguerpis est la location de terre, tant bien qu'il existe les autres modes tels l'achat de terres agricoles, le don, l'héritage et le métayage. Cette pratique se fait de deux manières : la location en nature et la location en numéraire. Dans l'ensemble, ils sont en nombre important à faire la location. Spécifiquement, pour la location en nature, le partage de la récolte se fait soit en deux parties égales « *abougnon* » ou en trois parties « *aboussan* ». Relativement à la location en numéraire, le coût varie entre 5.000 à 10.000 FCFA par « carré », soit 20.000 à 40.000 FCFA par hectare. De plus, les populations hôtes utilisent tous les moyens pour décourager les « nouveaux venus » à s'installer longuement dans leurs villages. Ainsi, bien que de nature hospitalière, ils cèdent aux déguerpis des terres qui sont assujetties par la notion de durée qui n'excède pas 01 an (Figure 1). En termes d'effectifs, 310 déguerpis (soit 72,03% de la population cible) pratiquent le contrat de location. La durée de location des nouvelles terres (les bas-fonds) qui est majoritairement d'un an

concerne 51,51% d’entre eux. Toutefois, le manque de terres cultivables engendre une très forte demande. Cet état de fait amène les détenteurs des terres de culture à en profiter pour réduire la période de location passant de 1 an à 6 mois renouvelable.

Les transactions pour l’acquisition de ces nouvelles portions ont lieu entre mars et mai, bien entendu, avant la période pluvieuse de juin à juillet.

Figure 1 : Durée de location des terres de culture par les expulsés



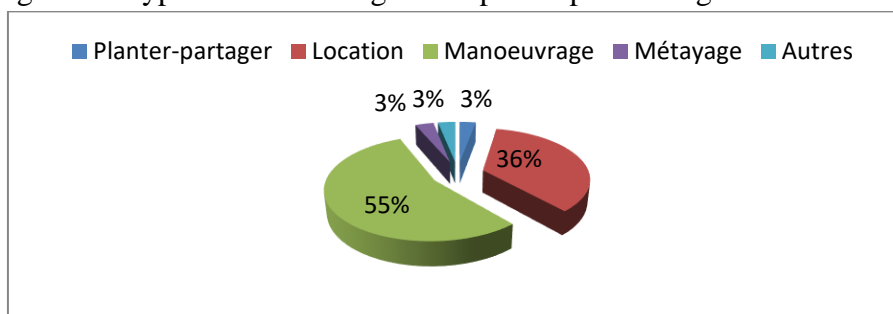
Source : Enquêtes terrain, juillet 2019

2.2. Une diversité de contrats pour l’accès a la ressource foncière des populations expulsées

2.2.1. Le contrat de manœuvre agricole, principale option pour les déguerpis du PNMP

De la diversité des contrats agraires noués par les clandestins agricoles expulsés, le principal est le manœuvre agricole tel qu’illustrée par la figure 2. Autrement dit, 239 d’entre eux, soit un taux de 55,45%, s’adonnent effectivement à cette pratique.

Figure 2 : Types de contrats agricoles passés par les migrants clandestins



Source : Enquêtes terrain, juillet 2019

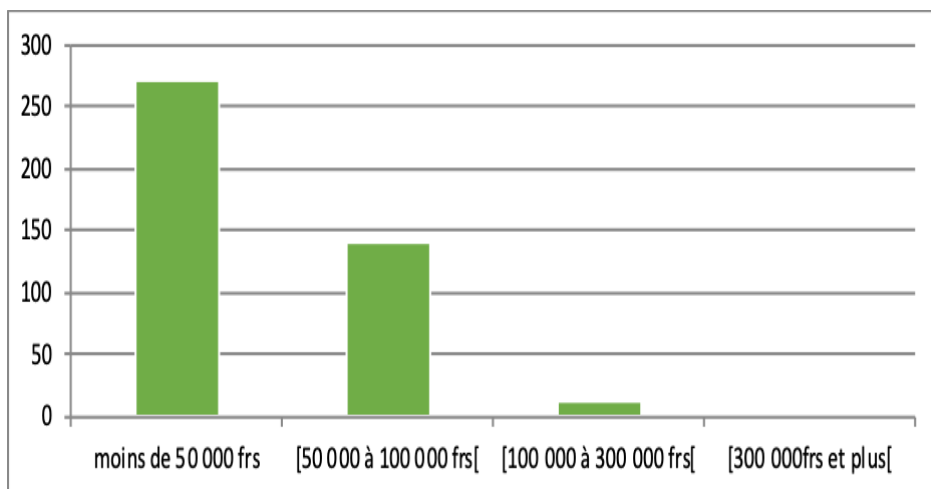
Prenant pour référence la figure 2, il convient de souligner que le contrat de métayage (« *abougnon* » et « *aboussan* ») est pratiqué par 17 personnes, soit 03% des déguerpis. Il est bien de savoir que le contrat d'« *aboussan* » dont bénéficient les expulsés est soumis à de nouvelles règles que sont la « condition » et la « caution ». En d'autres mots, la « caution » est ce gage numéraire remis au propriétaire de la plantation de cacaoculture par le migrant avant d'y avoir accès pour travailler. Quant à la « condition », elle représente la part pécuniaire que doit percevoir obligatoirement le propriétaire après la vente des fèves. Une fois cette règle respectée, le migrant est apte aux yeux du « patron » qui le reconduit dans la cacaoyère. Dans le cas échéant, il est tout simplement remercié au profit d'un nouveau métayer postulant. Au final, le type de contrat le plus pratiqué par les exfiltrés est celui de manœuvre agricole avec un taux de 55%, correspondant à un effectif de 283 personnes.

En somme, le contrat de manœuvre comme seule option et la location de nouvelles terres qui conditionne cette adaptabilité agricole chez les populations déguerpies, a des répercussions sur leurs conditions de vie et d'existence.

2.2.2. Impacts des contrats agraires sur le niveau de vie des exfiltrés

De façon générale, la taille des ménages des populations clandestines est élevée. L'effectif du ménage est utilisé pour la main d'œuvre agricole. Toutefois, les revenus perçus sont saisonniers et insignifiants (figure 3).

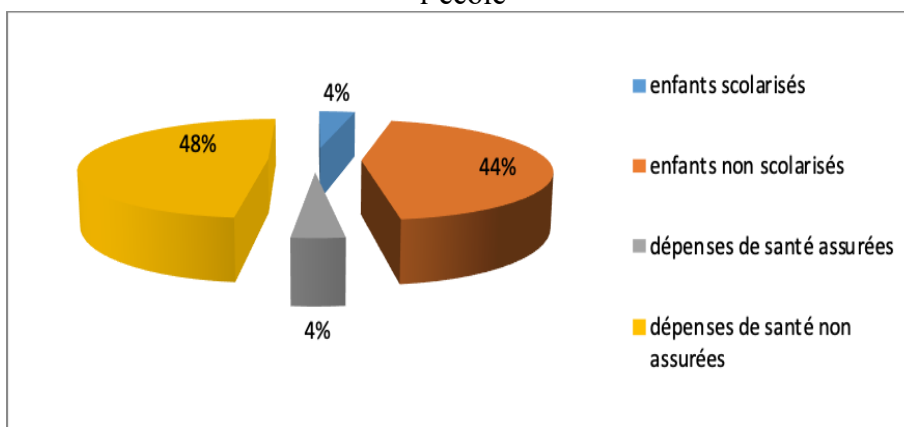
Figure 3 : L'estimation des revenus des migrants déguerpis



Source : Enquêtes terrain, juillet 2020

En outre, du fait de la chute des revenus, les expulsés vivent dans une telle précarité qu'ils éprouvent des difficultés d'accès aux services sociaux de base dont l'eau potable, les soins de santé et l'école, mises en lumière par la figure 4.

Figure 4 : Répartition des ménages selon le niveau d’accès à la santé et à l’école



Source : Enquêtes terrain, juillet 2019

Dans l’ensemble, 241 déguerpis pour un taux de 55,92%, n’arrivent pas à assurer l’école des enfants. Par ailleurs, ces populations qui n’ont pas de desserte en eau courante, se ravitaillent dans les puits, les exposant de facto aux maladies. Également, 72,39% des déguerpis n’ont pas accès aux centres de santé, ni aux soins médicaux. Aussi ont-ils recours aux tradipraticiens et autres guérisseurs traditionnels.

En tout état de cause, l’inaccessibilité à de nouvelles terres fertiles et la chute des revenus chez ces populations vulnérables les contraignent à se reconvertir dans d’autres secteurs.

2.3. La problématique de la difficile réinsertion socio-économique des déguerpis

2.3.1. Le secteur informel comme nouveau point de chute des déguerpis clandestins

Ce sont 6 397 ménages qui ont quitté le parc, abandonnant leurs biens et moyens de subsistance, y compris les productions de cacao sur pied. Ils sont de ce fait obligés de se reconvertir dans d’autres secteurs d’activités tels que pisteurs, acheteurs de fèves de cacao, mécaniciens, réparateurs de moto-vélos, chauffeurs, apprentis, manœuvres agricoles, vendeurs de pain traditionnel, vendeurs de kiosque et vendeurs d’attiéké, vendeurs de beignets, tenants de restaurant. Et ce, pour assurer la nourriture du ménage. Les photographies 1 et 2 illustrent des acteurs dans l’exercice de leurs activités.

Photographie 1 : une déguerpie vendeuse de beignets à Nidrou aidée par sa fille



Crédit photo : Kouassi, mars 2020

Photographie 2 : un expulsé vendeur de pains traditionnels à vélo à Yrozon



Crédit photo : Kouassi, mars 2020

En outre, leur présence dans ces zones est perçue comme une menace pour les populations hôtes. En effet, les hôtes ont constaté des changements dans leurs villages depuis l'arrivée des exfiltrés. Ces changements sont entre autres l'augmentation des cas de vol, l'insécurité grandissante et le non-respect des us et coutumes. Les autochtones assistent à de nouvelles formes d'agression dans le Parc depuis l'évacuation des exfiltrés. Ces agressions surviennent en période de récolte de cacao et concernent les infiltrations frauduleuses dans les plantations abandonnées. Ces faits alimentent des tensions et de la méfiance entre les communautés, situation nuisible à la cohésion sociale dans ces sites d'accueil.

Au total, pour les 108 femmes enquêtées sur un total de 431 clandestins agricoles, 50 vendent des beignets (46,30%), 40 vendent de l'attiéké (37,04%) et 18 assurent le ménage et la plonge dans des restaurants (16,67%).

Pour ce qui est des hommes enquêtés, au nombre de 323, ils sont en grande majorité mécaniciens (108 soit 33,44%), réparateurs de vélos-motos (133 soit 41,08%), 103 manœuvres agricoles (31,89%) et 49 vendeurs de pains traditionnels (soit un taux de 15,17%).

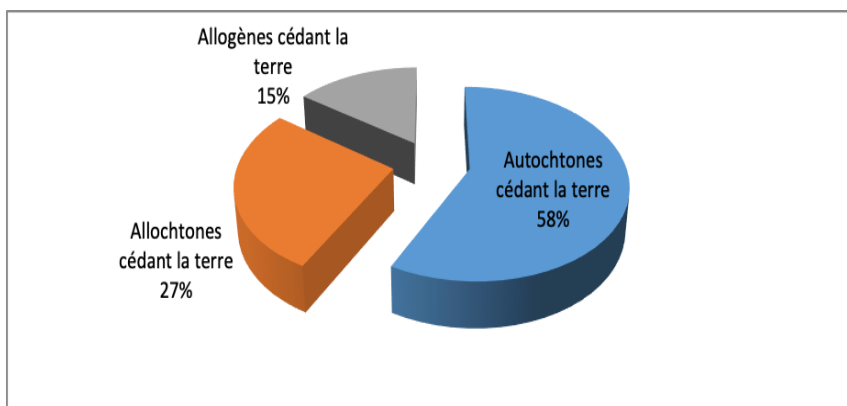
Dans certains cas, des reconvertis comme les vendeurs de pains ou de kiosque se muent en manœuvres agricoles à l'effet d'améliorer la ration alimentaire du ménage.

2.3.2. L'inaccessibilité aux terres de culture et la qualité des nouvelles surfaces agricoles louées

La zone ouest de la Côte d'Ivoire, nouvelle boucle du cacao, connaît une véritable raréfaction des terres depuis la fin de crise militaro-politique. De manière récurrente, on assiste à de nombreux conflits liés au foncier, mettant en péril le tissu social encore délétère. Ainsi, par manque de terres fertiles ou

de forêt, les populations exfiltrées exploitent les jachères et bas-fonds encore disponibles dans ces nouvelles zones de relocalisation. De façon générale, ces terres peu fertiles ne permettent qu’une faible production, destinée essentiellement à la consommation domestique. Il n’y a pas de surplus de production pour la commercialisation. Spécifiquement, les nouvelles terres de culture sont cédées en grande partie aux déguerpis par les autochtones Guéré (figure 5).

Figure 5 : Les catégories de personnes cédant la terre aux migrants expulsés



Source : Enquêtes terrain, 2019

Comme le montre la figure 5, ceux qui cèdent les terres sont les autochtones Guéré (58%), ensuite les allochtones, Baoulé pour la plupart (27%) et enfin les allogènes burkinabè (15%). Les terres cédées sont constituées de jachères et de bas-fonds. Il convient de préciser qu’à leur arrivée dans cette zone, les migrants avaient porté leur préférence sur la forêt primaire, propice à la cacaoculture, refusant les jachères et les portions de terre où il y avait un bas-fond. Les autochtones, parfois producteurs de vivriers, disposent de ce type d’espace (bas-fonds et jachères) qu’ils mettent en location.

De plus, la population riveraine estimée à environ 131 306 habitants a vu arriver une population infiltrée de 20 622 personnes. Ce qui fait passer la population autour du PNMP à 151 928 individus. Du fait de cette dynamique démographique, et de la forte demande en terres agricoles, les déguerpis du parc usent de stratégies pour s’en acquérir. Ce sont entre autres les mariages ou le concubinage avec des filles autochtones, le travail de manœuvre agricole, le métayage, les amitiés avec les jeunes autochtones, les cadeaux en nature.

III- DISCUSSION

En mettant en pratique l’opération de déguerpissement des populations clandestines du Parc national du Mont Péko, il était question pour les autorités

étatiques de protéger cette réserve naturelle et ramener la sécurité dans l'ouest ivoirien marquée par la crise armée de 2002. Celle-ci a poussé des dizaines d'exploitants clandestins infiltrés à s'installer dans les villages aux alentours du PNMP. Aujourd'hui, hors du parc, ces populations développent de nouveaux modes d'accès au foncier tels la location et le salariat agricole pour rester en contact avec la terre nourricière. Même si l'activité procure un faible revenu, elles s'y adaptent.

Toutefois, comme l'ont constaté TIMITE *et al.* (2019, p. 16), cinq modes d'acquisition des parcelles agricoles ont été identifiés au sein de la forêt classée du Haut Sassandra. Ils soutiennent que plus de la moitié des parcelles de forêt (59 %) ont été acquises par le paysan après son intrusion et 32 % par métayage. Cependant, aucun mode d'acquisition des parcelles par achat, ni location, ni héritage n'a été identifié pendant la période de crise de 2002 à 2011.

Pour KOUASSI A. M. (2018, p. 28), la situation demeure préoccupante et inquiétante comme en témoignent les rapports des bailleurs de fonds et des organisations non gouvernementales qui estiment qu'environ 720 000 personnes peuplent les forêts classées de Côte d'Ivoire (CROIX VERTE CI, 1998). En effet, l'on constate une situation ambiguë de l'installation des populations dans les aires protégées avant leur classement. En Côte d'Ivoire, la quasi-totalité des forêts classées, a été occupée à partir des campements de culture et villages à l'intérieur des périmètres vaguement définis, en particulier celle de la Marahoué. Les populations clandestines y sont restées et ont colonisé tout l'espace protégé, à l'inverse de ceux du PNMP et ce malgré les 52.000 hectares que l'État leur a concédés.

Aussi, pour les déguerpis, l'objectif principal était d'exploiter de vastes domaines forestiers vendues à eux par Ouéremi pour en tirer le maximum de profit. En se procurant ces terres fertiles du parc pour la cacaoculture, ils allaient avoir rapidement du numéraire. Aujourd'hui, se voient-ils contraints de passer en grande proportion le contrat de manœuvre agricole aux fins d'assurer la nourriture du ménage, au mépris de la qualité et de la quantité requises. De plus, les revenus issus dudit contrat ne permettent pas de couvrir les charges familiales, ni d'accéder aux services de base à savoir l'école pour les enfants, la santé, l'électricité et l'eau potable.

S'inscrivant dans la même dynamique, la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI, 2017, p. 15) a voulu porter un regard sur les opérations de déguerpissement des populations agricoles infiltrées dans les aires protégées dans les régions du Cavally, du Guémon, de San-Pedro, du Gboklê, du Bounkani et de l'Indénie-Djuablin. Ainsi, l'objectif des opérations de déguerpissement des dites populations clandestines vise le recouvrement du couvert forestier en accord avec la cible 15 des Objectifs de Développement Durable (ODD). Il paraît donc impérieux en effet, que les États gèrent durablement les forêts, combattent efficacement la désertification, utilisent

tous les voies et moyens pour arrêter et inverser le processus de dégradation des terres. Il s’agit à court terme de stopper la perte de la biodiversité. En raison de l’absence d’infrastructures et de structures sociales et sanitaires dans les localités de relocalisation, les droits des personnes et des populations sont mis à mal, les rendant plus vulnérables. Cette situation est confirmée par la difficulté d’accès au foncier et la précarité de la tenue des portions de terres obtenues à la périphérie du parc après déguerpissement.

En effet, le droit à une alimentation qualitative et quantitative, le droit à de meilleures conditions de vie, le droit à la santé, le droit à l’éducation, le droit à la sécurité et bien d’autres types de droit ne sont pas respectés. Ainsi, l’absence d’équipements comme des centres de santé, les points d’eau, affecte négativement le niveau de vie des exfiltrés du parc. Pourtant, dans certaines régions du Bénin comme Ouèssè (TINGBE-AZALOU, 2016, p. 13), les programmes fonciers ruraux qui ont été élaborés à l’endroit des populations agricoles ont été utilisés comme des moyens et meilleurs prétextes pour « chasser » les migrants Fon, Adja, Lokpa et Ditamari des terres qu’ils exploitent clandestinement. Ceux-ci n’ont jamais été relocalisés dans des sites d’accueil, contrairement à ceux du PNMP.

Enfin, les populations clandestines déguerpies du PNMP qui n’ont pas bénéficié de mesures d’accompagnement sur le long terme, se contentent des jachères et autres bas-fonds dont la fertilité est douteuse. Ces déguerpis, majoritairement des Burkinabè, louent ces espaces de culture mis à leur disposition par les autochtones Guéré. De plus, vu leurs conditions de vie extrêmement difficiles traduisant un fort taux de paupérisation, cette frange s’est reconvertie à d’autres métiers moins lucratifs tels que mécaniciens, pisteurs, pousseurs de charrette, vendeurs de kiosque et de pains traditionnels, chauffeurs, apprentis, manœuvres agricoles, vendeuses d’attiéké ou beignets. Sur ce point, se référant au rapport d’étude socio-économique de la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) en 2015 dans les forêts classées de Duekoué et du Scio à l’ouest de la Côte d’Ivoire diligentée par le cabinet « études et gestion des projets (EGP) consulting » sur instruction de celle-ci, les exploitants déguerpis et enquêtés n’ont pas véritablement changé d’activités et n’envisagent pas changer d’activités. Ils sont 670 planteurs déguerpis pour un échantillonnage de 735 enquêtés qui sont restés en contact avec l’agriculture sur des nouvelles terres de culture dont la fertilité laisse à désirer. Pour ainsi dire, relativement à la forêt classée de Duekoué, 89 %, soit 280 qui n’ont pas changé d’activités et c’est uniquement 35 expulsés, estimé à 11 % d’entre eux qui l’ont fait. Concernant ceux de la rente forestière du Scio, la situation est presque pareille avec une frange de 390 sur un total de 420. Ce qui signifie que la plus grande partie des exploitants n’a pas changé d’activités. Ceux-ci (390) représentent 93 % contre seulement 7 %, chiffré à 30 qui se sont adonnés à autre activité génératrice de revenus qui diffère de l’option première

qu'est l'agriculture. De manière spécifique, cette reconversion socio-économique des migrants expulsés touche des domaines tels l'hévéaculture, le commerce et la mécanique.

Dans la même veine, ISUMBISHO *et al.* (2021, p. 403) soutiennent qu'à la suite de leur expulsion du Parc National de Kahuzi Biega, les riverains Batwa se sont installés sur des terres des riverains Bashi, Batembo, Bahavu et que ce sont les populations non autochtones qui les ont accueillis. Ils sont actuellement sans terre car aucune mesure d'accompagnement n'a été mise en place par le gouvernement. Les Batwa ont toujours occupé les terres à titre précaire octroyées par les chefs coutumiers sur des sites d'accueil et ils sont obligés parfois de se déplacer dans plusieurs villages ; ce qui constitue un stress permanent. Cette errance des Batwa est accentuée par les guerres à répétition dans l'Est de la République Démocratique du Congo. Ces résultats corroborent avec les réalités des exploitants burkinabè exfiltrés du PNMK, qui n'ont véritablement pas eu de mesure d'accompagnement pour leur réinstallation par les autorités ivoiriennes en charge de la protection de l'environnement.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, il ressort que 84% des populations déguerpies du Mont Péko n'ont pas accès à de nouvelles terres agricoles. Par conséquent, celles-ci se retrouvent dans une situation de précarité. Elles sont, de ce fait, obligées de faire avec les jachères et bas-fonds encore disponibles. Car elles n'ont que l'agriculture comme seule activité génératrice de revenus. Ce qui confirme l'hypothèse que les principaux contrats agraires dont bénéficient les populations exfiltrées pour leur adaptabilité agricole, sont le contrat de manœuvre et la location de terres de culture.

Par ailleurs, la crise des déplacés du Mont Péko n'est qu'une résultante de la crise militaro-politique déclenchée en Côte d'Ivoire depuis septembre 2002. Ainsi, leur relocalisation dans les villages riverains du parc n'a pas manqué de détériorer les relations intercommunautaires déjà mises à mal par les nombreux litiges liés au foncier entre autochtones et allogènes dans une zone où la pression foncière est très prononcée. Ce qui limite les opportunités d'accès à de nouvelles terres de culture.

En tout état de cause, la sauvegarde et la restauration de la forêt classée du Mont Péko soulève de nombreuses interrogations qui appellent la contribution des sciences diverses (le droit, la sociologie, l'anthropologie, la criminologie, les sciences environnementales, l'agroforesterie, etc.), mais qui, dans une certaine logique, doivent être complémentaires à l'effet de trouver une solution s'inscrivant dans la durabilité. La contribution de ces différentes sciences suscitées est de faciliter la prise en compte conjointe de la notion de développement durable par toutes les parties prenantes et les acteurs locaux. Il

est question à travers cette démarche de conduire les populations agricoles, les autorités traditionnelles, les décideurs politiques et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) œuvrant dans le domaine de l’environnement à envisager l’utilisation et la conservation des forêts avec des moyens économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l’environnement.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALOKO-N’GUESSAN Jérôme, DJAKO Arsène, 2014, « Crise de l’économie de plantation et modification du paysage agraire dans l’ancienne boucle du cacao : l’exemple de Daoukro » in *European Scientific Journal*, Février 2014, Ed. Vol 10, n° 5, ISSN, p. 308-326

CHAUVEAU Jean-Pierre, 2000, « La gestion foncière en Côte d’Ivoire et le coup d’État ou comment remettre à zéro le compteur de l’histoire », in *Politique africaine*, n°78, spécial Côte d’Ivoire, Ed. Karthala, Paris, 32 p

CNDHCI, 2017, « L’État, un acteur de désordre dans la gouvernance des aires protégées ivoiriennes : l’exemple du parc national de la Marahoué », In *EDUCI Revue de Géographie Tropicale et d’Environnement*, n°2, p. 21-34

COLIN Jean-Philippe, 1990, *la mutation d’une économie de plantation en Basse Côte d’Ivoire*, Ed. ORSTOM, Coll. À Travers Champs, Paris, 284 pages

CROIX VERTE CI, 1998, *Contribution des organisations non gouvernementales écologistes à l’aménagement des forêts sacrées en Côte d’Ivoire : l’expérience de la Croix Verte*, Ed. Vertigo, la revue électronique en sciences de l’environnement, 28 pages

FAO, 2009, *Les acquisitions de terres en Afrique posent des risques pour les ruraux pauvres*, Rapport publié à Rome, 46 pages

GOHOU Serge, 2019, *Jeux et enjeux de la compétition sociale autour des espaces vitaux à l’ouest de la Côte d’Ivoire ; cas du Parc National du Mont Péko*, Thèse de Doctorat en Sociologie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, Cocody, 356 pages

GONE BI Zoro Bertin, KOUAME Djaha, KONE Inza, ADOU YAO Constant Yves 2013, « Diversité végétale et valeur de conservation pour la Biodiversité du Parc National du Mont Péko, une aire protégée, menacée de disparition en Côte d’Ivoire », in *Journal of Applied Biosciences* 71, pp. 5753-5762.

ISUMBISHO Pacifique Mukumba, MOKOSO Mangambu Jean De Dieu, MANIRAKIZA René et LENNERT Moritz 2021, « Problématique d'accès aux terres et aux ressources naturelles pour les autochtones Batwa dans les périphéries du Parc National de Kahuzi Biega (PNKB) à l'Est de la République Démocratique du Congo », In *Geo-Eco-Trop.*, pp. 397-416

KOUASSI N'goran François et N'DRIN Beugré Anselme, 2016, « Conflits fonciers intercommunautaires et fracture sociale dans les régions du Guémon et du Cavally à l'ouest de la Côte d'ivoire » in *Eur.Sci.J.*, 12, 14, ISSN : 1857-7881 (Print) e-ISSN 1857 7431, pp. 240-261.

KRA Kouamé Walter, 2016, « Le parc national du Mont Péko (Côte d'Ivoire) entre dynamiques de déguerpissement, tensions sociales et logiques des acteurs : vers un risque d'explosion de violences » In *Études Caribéennes*, N° 33-34 np, <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.9418>

MAFOU Combo Kouassi, 2012, *Mobilité de la force de travail étrangère et son impact sur l'économie de plantation dans le département d'Aboisso*, Thèse unique, IGT, Université Félix Houphouët Boigny, 355 pages

N'GUESSAN Kouassi Guillaume, OURA Kouadio Raphael et al., 2017. « Crise politique, pression foncière et sécurité alimentaire dans les périphéries de la forêt classée du Mont Péko » in *Conflits, dynamique des paysages et sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne*, Numéro spécial 2017, Ed. Tropicultura, pp. 220-233

ONG OCHA, 2016, *Rapport d'évaluation humanitaire, Opération d'évacuation du Parc du Mont Péko du 11 au 19 Août 2016*, (United Nations Offices for the Coordination of Humanitarian Affairs), 25 pages

OURA Kouadio Raphael, Loba Akou Don Franck Valery 2016, « Conflits fonciers et vulnérabilité de l'agriculture familiale à Duékoué (Ouest de la Côte d'Ivoire) », in *Territoires d'Afrique* N° 8, pp. 71-76.

OUSMANE Sidibé, DIBI N'da Hyppolite, KOUASSI Kouadio Henri, KOUASSI Konan Edouard, OUATTARA Kpolo, 2020, « Crises politico-militaires et dynamique de la végétation du Parc National du Mont Péko en Côte d'Ivoire », In *Bois et forêts des tropiques*, N° 343, pp. 27-37 <https://doi.org/10.19182/bft2020.343.a31837>

RANGE Charline, 2018, « structures agraires et accès des jeunes à la terre », in *Revue de littérature*, In. Foncier et Développement, 28 pages

INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES, 19991, *Recensement général de la population et de l’habitat* de 1998 (RGPH, 1998), résultat définitif, Ed. INS, Abidjan 118 pages

SMEKTALA G., Peltier R., SIBELET S., LEROY M., MANLAY R., NJITI C. F., NTOUPKA M., NJIEMOUN A., PALOU O., TAPSOU, 2005, « Parcs agroforestiers sahéliens : de la conservation à l’aménagement » In *Vertigo*, Vol 6, N°2, np, <https://doi.org/10.4000/vertigo.4410>

SODEFOR, 2015, « Rapport d’étude socio-économique dans les forêts classés de Duekoué et de Scio à l’ouest de la Côte d’Ivoire » in *Etude socio-économique dans les forêts classées de Duekoue et de Scio*, Ed. Projet Ticad 5, 57 pages

TIMITE Nakouana, SANGNE Yao Charles, KPANGUI Kouassi Bruno, BARIMA Yao Sadaïou Sabas, 2019, « Exploitations cacaoyères et pratiques culturelles au sein d’un espace domanial: cas de la forêt classée du Haut-Sassandra (FCHS), Côte d’Ivoire », In *Journal of Animal & Plant Sciences* Vol.41 (3) pp 7015-7028 <https://doi.org/10.35759/JAnmPISci.v41-3.5>

TINGBE-AZALOU Albert, 2016, « En quête de terres agricoles : installation foncière de migrants et facilitation des conflits », In *Atelier de réflexion de l’ARGA Côte d’Ivoire*, Ed. FLASH, Université d’Abomey Calavi, Bénin, 17 pages, https://base.afrique-gouvernance.net/docs/communication_prof_tingbe_ata-arga1.pdf